



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Affaire suivie par

Paris, le 14 OCT. 2021  
Réf. : J

Maître,

Par courrier reçu le 30 septembre 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente, Mme

Après vérifications auprès de l'autorité judiciaire compétente, je vous informe que les mentions relatives aux infractions des 17 août 2018 et 10 avril 2020 ont été extraites de son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
~~l'adjointe à la cheffe du bureau national  
des droits à conduire~~